



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DES INVESTISSEMENTS DE LA VALLEE DU LOGONE (VIVA-LOGONE)

Financement : Crédit IDA N° 70030 - CM

Agence d'exécution : SEMRY

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERETN° 006 /AMI/MINEPAT/ SEMRY/ VIVA LOGONE /UGP/ SQESST /SPM/2024 DU 15 OCT 2024

POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DES DANGERS DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION ET DE MODERNISATION DE LA RIZICULTURE DE YAGOUA (SEMRY)

N° DE CREDIT : 70030-CM N° DU PROJET : P166072

Plan de passation des marchés approuvé d'aout 2024, CM-SEMRY-438989-CS-CQS.

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA LOGONE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **réalisation de l'étude des dangers des installations et activités de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY)**.
2. **Les services de consultants comprennent :** (i) la description du site d'implantation et la localisation géographique des installations de la SEMRY, les conditions naturelles susceptibles de provoquer ou d'aggraver les risques d'accidents ; (ii) la description de manière exhaustive les installations, les équipements de la SEMRY et leur mode de fonctionnement ; (iii) l'identification, la quantification et la hiérarchisation des dangers susceptibles de causer des dommages sur l'environnement, la santé, la sécurité des personnels, les biens, les matériels et équipements ; (iv) l'identification et l'analyse des risques technologiques ou techniques, les nuisances diverses et potentielles générées par les activités, les installations et les équipements ; (v) l'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention des risques ou d'atténuation existantes ; (vi) évaluer les capacités du personnel en matière de gestion de risques ; (vii) la proposition des mesures pour prévenir, atténuer, éliminer ou compenser les dangers et/ou des orientations pour une gestion plus adéquate des installations et des activités ; (viii) l'élaboration d'un plan de gestion des risques et des dangers assortis des actions à mener et des coûts de mise en œuvre ; (ix) l'élaboration d'un plan d'urgence applicable en cas de danger majeur.
3. **Le délai d'exécution de la mission est de deux mois .**
Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés à l'Unité de Gestion du Projet ou sur simple demande par courriel à l'adresse ci-dessous.
4. Le Coordonnateur, invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (**première page et page de signature du contrat, attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions**).
Les critères de présélection sont les suivants :
 - (i) Disposer d'un agrément à la réalisation des études des dangers et plans d'urgence en cours de validité délivré par le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) ;
 - (ii) Justifier une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'analyse des risques industriels et chimiques
 - (iii) Avoir réalisé au moins deux (02) études similaires au cours des cinq (5) dernières années ;
 - (iv) Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention du projet et des activités rizicoles serait un atout.
5. L'attention des consultants intéressés est appelée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement- de Passation des Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » édition de novembre 2020 de la Banque Mondiale (« le Règlement de passation des marchés »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire, tous les partenaires du groupement sont solidairement responsables de l'intégralité du contrat. Un

- Consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection fondée sur les Qualifications du consultant (SQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
7. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de **lundi à vendredi** et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale.**
8. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en six (06) exemplaires, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le **28 OCT 2024** à 16h 00, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention : « Avis d'Appel à Manifestations d'intérêt/Services de Consultants N° **006**/AMI/MINEPAT/ SEMRY/ VIVA LOGONE /UGP/ SQESST /SPM/2024 pour le recrutement d'un Consultant en vue de la réalisation de l'étude des dangers des installations et activités de la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY), À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Attention de : Coordonnateur du Projet VIVA-LOGONE à Yagoua

Rue : Unité de Gestion du Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée du Logone (VIVA LOGONE) à l'Extrême-Nord, Bureaux sis dans les locaux de la SEMRY

Ville : Yagoua Code postal : BP 46 YAGOUA Pays : Cameroun Numéro de téléphone : **690 291 055 / 676 943 404**

Adresse électronique :procvivalogone1@gmail.com avec copie à damoulamtoing@yahoo.fr

Yagoua, le **15 OCT 2024**

